Envoyé en préfecture le 24/08/2026
Reçu en préfecture le 24/08/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260824-CD_2026_06-DE

Bretagne Centre
TOURISME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION ÉPIC BRETAGNE CENTRE TOURISME

Séance du 15 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 15 juin à 18h30, les membres du comité de direction de l'EPIC Bretagne Centre Tourisme se sont réunis à LOUDEAC à Loudéac communauté Bretagne centre, sur convocation du Président, par courrier électronique en date du 01 juin 2026.

Présent(e)s : CONAN Cyril (pouvoir de POULAILLON Martine) - DABET Mickaël – DUEDAL Anne-Laure – GUILLAUME Marc - HAMON Xavier - HERVO Yohann - HOLLEBECQ Marie-Gwénola - LE FRANC Georges - MARTIGNE Jean-Louis – TOUDIC Nicolas - BIZEUL Martial - CLUZEAU Marc – DROUYER Emilie - GIZARD Rémy – LE PADELLEC Teddy – NOSEK Stéphanie - RODZKO Yohann - VIDELO Julien.

Excusé(e)s : POULAILLON Martine (pouvoir à CONAN Cyril) - CORNEC Nathalie - DELMAS Fanny - HUET Alain – KERGONAN Céline.

Absent(e)s : LE LUDUEC Dominique – MACÉ Isabelle.

Secrétaire de séance : CLUZEAU Marc.

CD_2026_06	ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC BRETAGNE CENTRE TOURISME

Vu la délibération du conseil communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre du 3 décembre 2019:
- instituant sous le régime de l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial), l'office de tourisme communautaire sur l'ensemble du territoire intercommunal au 1er janvier 2020 ;
- validant l'appellation de « Bretagne Centre Tourisme » pour l'EPIC ;
- approuvant les statuts de l'EPIC « Bretagne Centre Tourisme » ;
- confiant à l'EPIC les missions telles que définies dans les statuts ;
- fixant le nombre de membres du comité de direction de l'EPIC à 25 membres, répartis en deux collèges :
• Collège « Elus » : 13 membres
• Collège « Socioprofessionnels » : 12 membres ;

Vu l'extrait conforme d'immatriculation principale de l'EPIC Bretagne Centre Tourisme au registre du commerce et des sociétés, du 13/02/2020 ;

Vu la délibération CC_2026_83 du conseil communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre du 05 mai 2026 désignant suite au renouvellement du conseil communautaire de Loudéac communauté Bretagne centre les membres des collèges « Elus » et « Socioprofessionnels » à siéger au comité de direction de l'EPIC Bretagne Centre Tourisme ;

Vu l'article L.2122-8 du CGCT, le plus âgé des membres présents du comité de direction, Monsieur Rémy GIZARD, est autorisé à prendre la présidence de l'assemblée ;

Le Président de l'assemblée :
- après avoir procédé à l'appel nominal des membres du comité de direction, dénombré les membres présents et constaté que la condition du quorum posé par l'article 3 – alinéa i des statuts de l'EPIC Bretagne Centre Tourisme est remplie ;
- après avoir rappelé qu'en application conforme à l'article 3 – alinéa b des statuts de l'EPIC, que le (la) Président(e) est un membre du collège des « élus », le (la) Président(e) est élu(e) à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de

Envoyé en préfecture le 24/08/2026
Reçu en préfecture le 24/08/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260824-CD_2026_06-DE

scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Le président rappelle aussi que le (la) Président(e) de l'EPIC est élu(e) pour la durée du mandat communautaire de Loudéac communauté actuel ;
- après avoir fait appel aux candidatures auprès du collège des « Elus » ;
- après avoir constaté qu'une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur LE FRANC Georges, Vice-Président au tourisme à Loudéac communauté Bretagne centre, Maire de Saint-Barnabé ;
- après avoir invité le candidat à se présenter à l'assemblée ;
- après avoir sollicité l'assemblé si le vote pouvait se faire à main levée ;
- après avoir constaté aucune objection d'un ou plusieurs membres de l'assemblée pour faire le vote du Président de l'EPIC Bretagne Centre Tourisme à main levée ;

procède à l'élection du Président de l'EPIC Bretagne Centre Tourisme.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de votes : 19
- votes blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 13
A obtenu :
- Monsieur LE FRANC Georges, dix-neuf (19) voix.

Monsieur LE FRANC Georges ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de l'EPIC Bretagne Centre Tourisme à compter du 15 juin 2026, 19h30.

Exercice :	25
Présents :	18
Pouvoir(s) :	01
Pour :	19
Contre :	00
Abstention :	00

Certifié exécutoire par publication et envoi à la Préfecture le 21 août 2026.
Fait et délibéré en séance le 15 juin 2026.
Pour extrait conforme,

Bretagne Centre Tourisme
15, rue de Moncontour
22600 LOUDEAC
02.96.28.25.17

Monsieur LE FRANC Georges, Président,

Bretagne Centre Tourisme
15, rue de Moncontour
22600 LOUDEAC
02.96.28.25.17

Envoyé en préfecture le 24/08/2026
Reçu en préfecture le 24/08/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260824-CD_2026_06-DE

Bretagne Centre
TOURISME

Comité direction

EPIC BRETAGNE CENTRE TOURISME

Comité du 15 juin 2026

à Loudéac Communauté Bretagne centre – Loudéac – 18h30

EMARGEMENT - ELECTION DU PRESIDENT

Collège des Elus :

NOM - PRENOM	SIGNATURE
CONAN Cyril	Pouvoir de POULAILLON Martine
DABET Mickaël	
DUEDAL Anne-Laure	
GUILLAUME Marc	
HAMON Xavier	
HERVO Yohann	
HOLLEBECQ Marie-Gwénola	

NOM - PRENOM	SIGNATURE
LE FRANC Georges	
LE LUDUEC Dominique	
MACÉ Isabelle	
MARTIGNE Jean-Louis	
POULAILLON Martine	Excusée. Pouvoir à CONAN Cyril
TOUDIC Nicolas	

Envoyé en préfecture le 24/08/2026
Reçu en préfecture le 24/08/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260824-CD_2026_06-DE

Collège des Professionnels :

NOM- PRENOM	SIGNATURE
BIZEUL Martial	
CLUZEAU Marc	
CORNEC Nathalie	Excusée
DELMAS Fanny	Excusée
DROUYER Emilie	
GIZARD Rémy	

NOM- PRENOM	SIGNATURE
HUET Alain	Excusé
KERGONAN Céline	Excusée
LE PADELLEC Teddy	
NOSEK Stéphanie	
RODZKO Yohann	
VIDELO Julien	